TRIBUNAL
JUDICIAIRE
DE [Localité 3] [1]

[1] Copie conforme délivrée
le : 27/05/25
à : parties ou avocats

Pôle civil de proximité
■

PCP JTJ proxi requêtes

Références à rappeler
N° RG 24/05836 - N° Portalis 352J-W-B7I-C6FLG

N° MINUTE :
34

RADIATION
du mardi 29 avril 2025

Dans l'affaire opposant :

Monsieur [C] [Y], demeurant [Adresse 1]
représenté par Maître Sandy MOCKEL de la SELEURL ACAFFI, avocats au barreau de PARIS, vestiaire : #D0298

Madame [P] [V], demeurant [Adresse 1]
représentée par Maître Sandy MOCKEL de la SELEURL ACAFFI, avocats au barreau de PARIS, vestiaire : #D0298

à
Société CABO VERDE AIRLINES TACV, dont le siège social est sis [Adresse 2]
non comparante

dont la juridiction a été saisie par acte introductif du 15 octobre 2024,

Attendu que la partie demanderesse sollicite la radiation de l'affaire ;

PAR CES MOTIFS le Tribunal judiciaire

A l'audience de ce jour,

Ordonne la radiation de l'affaire ;

Rappelle que la présente décision emporte suppression de l'affaire du rang des affaires en cours.

Dit qu'en vertu de l'article 383 du Code de procédure civile, l'affaire pourra être rétablie à la demande de l'une des

parties, déclarant que le dossier sera en état d'être jugé,

Ainsi jugé et prononcé en audience publique le 29 avril 2025 par Florence BASSOT, Juge, et Arjun JEYARAJAH, Greffier.

Le greffier Le président